



BESANÇON, le 26 août 2016

Objet : « sensibilisation à la sécurité lors de la pratique de l'affouage »

PJ : programme et bulletin réponse

Madame, Monsieur le Maire,

De 2013 à 2015, votre Association départementale des Communes forestières vous a proposé, chaque année, des formations sur l'affouage et la cession afin de vous présenter les bonnes pratiques et leur mise en œuvre. Vous avez été nombreux à assister à ces rendez-vous et je vous en remercie. Beaucoup d'entre vous nous ont demandé le modèle de règlement d'affouage pour en faciliter l'organisation dans votre commune.

En 2016, dans le cadre de notre programme de formation annuel, ce module n'a pas été reconduit. Pour autant, ce sujet étant très prégnant dans nos communes rurales, nous souhaitons poursuivre notre action en proposant une sensibilisation à la sécurité lors de la pratique de l'affouage.

Cette réunion d'information, dont vous trouverez le programme joint, sera dispensée par l'Association Pro-forêt (instance de représentation des entreprises de travaux forestiers). Il ne s'agit pas d'une formation au permis tronçonneuse car seul le professionnel sera en situation d'abattage. C'est une illustration des conseils de sécurité - rappelés en annexe 3 du Règlement d'affouage - afin que vos affouagistes repèrent les bons gestes et évitent de se mettre en danger car, malheureusement, nous déplorons encore trop d'accidents.

Cette offre est entièrement prise en charge par votre association départementale des Communes forestières. La seule condition d'organisation est d'obtenir la présence de 15 à 20 affouagistes. Pour ce faire, il sera possible de regrouper plusieurs communes voisines (adhérentes au réseau des Communes forestières).

Nous vous invitons vivement à recenser les besoins dans votre commune, et à nous renvoyer votre bulletin de pré-inscription avant le 25 septembre 2016.

Dans l'attente d'une prochaine rencontre, je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Maire, à l'assurance de toute ma considération.

Le Président,
Christian COUTAL



**Offre réservée aux communes
adhérentes**



Sensibilisation à la sécurité lors de la pratique de l'affouage

Illustration des conseils de sécurité présents dans l'Annexe 3 du règlement d'affouage

Public visé : affouagistes

Nombre de participants : 15 affouagistes **au minimum** et 20 **au maximum**. Si le nombre d'affouagiste n'est pas atteint, plusieurs communes peuvent se regrouper pour obtenir le nombre de stagiaires attendus.

Durée : ½ journée (4 heures) – matin de 8h30 à 12h30 ou après-midi de 13h30 à 17h30

Lieu : 2 heures en salle et 2 heures en forêt ou 4 heures en forêt

Période : octobre et novembre

Condition : pour l'illustration mettre à disposition un arbre qui sera abattu et façonné*

Intervenants : 1 entrepreneur de travaux forestiers et 1 animateur de l'association Pro-forêt

Contenu de l'information :

- Présentation des équipements de protection individuelle (EPI) et de leur utilité.
- Rappel des conseils de sécurité et point sur la réglementation (règlement d'affouage et assurance).
- Présentation du milieu forestier.
- Conseil d'abattage et façonnage, par le professionnel, en situation réelle, conseil sur l'affûtage des chaînes de tronçonneuse.
- Echanges.

Support pédagogique : remise d'un livret de préconisations à chaque affouagiste

Coût : **gratuit** - pris en charge à 100% par l'Association départementale des communes forestières

Préinscription : auprès de l'Association des Communes forestières du Doubs **jusqu'au 25 septembre 2016** – Bulletin ci-joint

*Cet arbre devra être conforme à la directive d'application territoriale ONF 8400-13-DTA-BOI-006, vous rapprocher de l'ONF pour le sélectionner.

Association des Communes Forestières du Doubs

Maison de la Forêt et du Bois – 20 rue François VILLON – 25041 BESANÇON CEDEX - Tel/Fax : 03.81.41.26.44

doubs@communesforestieres.org



Sensibilisation à la sécurité lors de la pratique de l'affouage

Bulletin de préinscription

Réponse avant le 25 septembre 2016

Commune :

Code postal :

Nombre d'affouagistes à former :

Personne à contacter pour organiser la session :

Coordonnées :

Tél :

Courriel :

A renvoyer à l'adresse ci-dessous

Association des Communes Forestières du Doubs

Maison de la Forêt et du Bois – 20 rue François VILLON – 25041 BESANÇON CEDEX - Tél/Fax : 03.81.41.26.44

doubs@communesforestieres.org